

BUREAUX : Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing :  
Trois mois . . . . . 12 f.  
Six mois . . . . . 23 »  
Un an . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : J. WEDOUX

Le Nord de la France :

Trois mois . . . . . 14 fr  
Six mois . . . . . 27 »  
Un an . . . . . 51 »

ANNONCES : 15 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez P. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Lefèvre-Boulier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 31 DÉCEMBRE 1871

## Elections du 7 Janvier

COMITÉ NATIONAL

### L'UNION CONSERVATRICE

CANDIDATS

**M. A. BERGEROT**, membre du Conseil général, maire d'Esquelbecq.

**M. ALFRED DUPONT**, avocat, président de la Société d'Agriculture de Douai.

1871 — 1872.

Enfin elle a disparu cette année de malheur, pendant laquelle on ne vit point de cœur qui ne fût torturé, d'yeux qui n'eussent versé des pleurs. Que n'a-t-elle emporté avec elle les souvenirs amers et les cuisants regrets qu'elle nous a laissés !

Mais ces souvenirs et ces regrets sont notre enseignement, notre sauvegarde ; et la foi la plus robuste dans l'avenir a besoin de se rappeler souvent les sujets d'alarme que renferme le passé, que le présent ne fait point disparaître et que l'avenir seul, — qui appartient à Dieu, — peut écarter. — Les jours présents sont mauvais : qui ne le sent ? qui en doute ? Voyez quel lourd et difficile héritage, l'année, dont la dernière heure vient de sonner, légue à celle qui commence quel bilan chargé et désastreux !

La France démembrée, en vertu d'un prétendu droit des nationalités, — par droit de conquête, acheté par la Prusse, au prix, pour nous, de pires désastres que Crécy, Soissons et Azincourt. Avec la Lorraine si française, et l'héroïque Alsace qui, bien avant deux siècles, était devenue aussi française qu'aucune autre province, — un implacable ennemi nous a pris cinq milliards, l'épargne d'un demi siècle, tout notre argent !

Après cet effroyable traité auquel on ne peut trouver de comparable que celui de Brétigny, qui abandonna aux Anglais, en 1360, la moitié de notre pays, — après une accumulation d'événements qui comperont parmi les plus funestes de notre histoire, on pouvait penser que nous avions épuisé la série de nos châtements. N'était-ce point assez ?

La guerre étrangère amena la guerre sociale. Et nos ennemis purent, l'arme au bras, contempler de nouvelles ruines, amoncelées cette fois par des mains françaises ; ils virent, en ricanant, notre France porter contre ses entrailles ses propres mains, qu'hier encore elle tournait contre l'ennemi, — et ruines et victimes vinrent s'ajouter aux victimes et aux ruines de la veille !

N'était-ce point assez encore que ces

deuils, ces larmes, ces misères ? N'en avions-nous pas fini avec les souffrances et les expiations ? Ces longs cortèges de veuves et d'orphelins, — était-ce le dernier mot de ces sanglantes tragédies ?

Les uns, — les incroyants, — croyaient tout fini : pour eux, il était impossible de souffrir davantage.

Aux autres, — aux catholiques — était réservée la goutte amère qui devait déborder le vase d'implacables douleurs. A nous catholiques, il était réservé de voir le protégé de Bismark et de Garibaldi s'installer à Rome, proclamer la ville éternelle capitale du royaume d'Italie et devenir le géolier du représentant du Christ de notre Père commun ! Voilà le bilan de l'année disparue. Il est lamentable, navrant, attristant : assurément. Décourageant ? Non pas. C'est ce que nous allons essayer de montrer.

En ce qui touche le passé, sur lequel nous ne pouvons plus rien, nous ne pensons mieux faire que de reproduire ici, pour rendre parfaitement notre pensée, quelques lignes de l'admirable discours qu'adressa, il y a quelques semaines à ses jeunes stagiaires, l'honorable M<sup>r</sup> Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

« Lorsqu'on est frappé comme nous le sommes, il est puéril de s'en prendre à la fortune, ou d'accuser un seul homme de tant de maux. Il n'y a que les peuples asservis sans retour qui aient le droit de tout rejeter sur un maître, et une nation qui tomberait par la faute d'un seul homme mériterait de ne se relever jamais. Nos fautes sont à nous ; ayons l'orgueil de les reconnaître. Tous, d'une commune ardeur, nous avons mis la main à notre ruine, et la déraison de presque tous a rendu possible ce que la folie d'un homme avait préparé. »

Ces paroles sont profondément vraies : nous avons tous, tant que nous sommes, été pour quelque chose dans nos malheurs, soyons tous unis dans un but commun : les réparer. C'est à cela que nous devons employer le présent qui est bien à nous. A cette condition seulement, les mauvais jours passeront ; le printemps de la France reviendra. L'heure du salut, marquée dans les desseins de Dieu, est peut-être plus proche que nous le pensons. Sachons la mériter. A nous tous de réparer, dans la mesure de nos forces, les pertes occasionnées à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, par un an d'inaction forcée : à nous de déployer la plus grande activité pour regagner le temps perdu. Reléguons à l'arrière-plan le souci de la chose publique, sans pour cela trouver dans les élections qui vont se faire dans notre département, un inutile devancement, — prétexte à abstentions d'autant plus regrettables que nos adversaires se renuent davantage. Il ne nous suffirait point pour renaitre, d'avoir souscrit des emprunts sans précédents, de payer à l'heure qu'il est, d'écrasants impôts, de donner d'irréversibles marques de vitalité par notre travail, notre production, notre promptitude à relever les ruines que la guerre a semées de toutes parts, — cela serait à merveille, pour le présent. Mais pour

garantir l'avenir, qui sera ce que nous le ferons, il faut, en outre que les conservateurs qui sont, en définitive la majorité en France, s'appuient en toute sécurité, en toute confiance, sur la majorité de l'Assemblée nationale qui représente la partie saine du pays, et la renforcent en toute occasion, — comme, par exemple, aux élections du 7 janvier prochain.

Les conflits orageux, les agitations fécondes feront place, si le pays s'y prête, à ses volontés honnêtes et sincères, lesquelles, lorsque le jour légal du définitif sera venu, nous donneront, « sans coup d'état, sans supercheries ni surprises, la monarchie nationale, la monarchie appropriée aux besoins du temps, la monarchie qui n'est pas le triomphe d'un parti, mais le symbole de notre grandeur devant l'étranger, et le gage de la pacification intérieure. » C'est ainsi qu'a formulé le but à poursuivre, la presse conservatrice de province, dans une déclaration à laquelle ce journal s'est rallié tout de premiers.

CH. NURBEL.

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* :

L'Assemblée nationale a pris, après une longue et étonnante discussion, un parti définitif sur la question d'une émission supplémentaire de billets de banque. Grâce à une déclaration de M. Thiers qui a réduit, au nom du gouvernement, la demande d'émission à 400 millions, soit au total : 2 milliards 800 millions, au lieu de 3 milliards ronds, la majorité s'est ralliée à ce chiffre accepté à la fin du débat, par la commission du budget elle-même. Cette transaction une fois admise, les divers articles du projet de loi ont été successivement adoptés. Mais avec un amendement proposé par le gouvernement sur les petites coupures. La commission voulait que ces coupures fussent limitées à 100 millions de francs, tandis que le gouvernement demandait qu'on laissât la banque de France entièrement libre de multiplier ces coupures selon les besoins indiqués par les nécessités des transactions commerciales. C'est ce dernier système qui a prévalu. En conséquence, l'émission totale de des billets de banque pourra atteindre le chiffre de 2 milliards 8 millions et, en se tenant renfermée dans les limites de ce chiffre total, l'administration de notre grand établissement monétaire, sera autorisée à mettre en circulation des petites coupures de 10 et de 5 francs, selon les besoins du commerce. Quant aux sociétés particulières qui ont déjà émis des billets de 1, 2, 5 et 10 francs, elles devront en opérer le retrait dans un délai de six mois.

Telle est l'économie générale de la loi qui va régler désormais le mouvement de notre monnaie fiduciaire.

On nous écrit de Versailles qu'on s'est beaucoup entretenu, à l'issue de la séance, d'une phrase introduite par M. Thiers dans son discours et qui inspirerait une nouvelle loi circulaire, annonçant que M. de Rémusat aurait envoyé une circulaire à M. de Bismark. M. Thiers a prononcé, hier, les paroles suivantes qui

sembleraient démentir cette nouvelle : « Nous voulons que le pays se rétablisse ; nous voulons la paix ; nous avons la certitude de la paix ; car des imprudences, je dis des imprudences criminelles, ont été commises, mais il est de notre dignité de ne pas répondre à certaines circulaires. »

Les paroles de M. Thiers, que nous venons de citer, doivent d'autant plus fixer l'attention que, malheureusement, nos populations de l'Est résistent plus difficilement aux sentiments de colère que soulèvent en elles les habitudes hautes des troupes d'occupation. Aujourd'hui encore on aurait reçu de Charleville, si l'on en croit une dépêche de Berlin, des nouvelles d'une nature fâcheuse. Une tentative de meurtre a été commise dans la nuit du dimanche à lundi, dans une cantine française, sur la personne de deux soldats bavarois, un caporal et un trompette, ce dernier a été blessé grièvement et l'autre mortellement. Une enquête rigoureuse est ouverte. La retraite est battue à 7 heures au lieu de 9 heures, mais seulement pour les soldats. Aucune modification n'est introduite dans les rapports avec les autorités française et avec les habitants. L'assertion de plusieurs journaux de Paris que des notables français auraient été emmenés comme otages est dénuée de tout fondement.

La Commission chargée de l'enquête sur le régime général des chemins de fer, a tenu deux séances fort importantes. La Commission a pris les résolutions suivantes : 1<sup>o</sup>. Le délai accordé aux compagnies pour rentrer dans les conditions normales de l'exploitation, est fixé au 1<sup>er</sup> mars 1872 ; 2<sup>o</sup>. Au lieu d'un laps de temps de 24 heures accordé aux compagnies par 125 kilomètres de transport, il leur est accordé un délai double pour le même parcours ; 3<sup>o</sup>. Les négociants seront tenus de faire enlever leurs marchandises arrivées en gare dans un délai de 24 heures. A défaut de remplir ces conditions, les compagnies feront transporter les marchandises aux frais des négociants ; 4<sup>o</sup>. Les droits de magasinage seront notablement accrus. — Etait-ce bien là tout ce qu'attendait le commerce ?

La Commission chargée de l'examen de la question des coalitions active son travail. L'idée qui prévaut, en ce moment, se résumerait en ceci : « Les ouvriers ne pourraient se coaliser et quitter le travail qu'en suivant les usages de la profession ou les engagements contractés. »

On nous écrit de Paris, en date d'hier :

Les élections pour les quatre fauteuils vacants à l'Académie française ont eu lieu aujourd'hui. Au premier tour, le duc d'Aumale a été élu avec 27 voix contre 1, M. Littré l'a été avec 17 voix contre 12 données à M. St-René Taillandier, M. Camille Rousset l'a été avec 17 voix contre 12 données à M. Vicil-Castel. Un second tour à été nécessaire pour la quatrième élection disputée par MM. de Laménie et About qui avait obtenu chacun 12 voix : Un nouveau scrutin a donné la victoire à M. de Laménie avec 15 voix contre 14 obtenues par M. About.

## Informations-Nouvelles

Le traité postal germano-français sera très vraisemblablement signé avant jeudi prochain : les bases admises par les deux gouvernements sont à peu près les mêmes que celles réglant les rapports postaux de la France et de l'Angleterre.

Le président de la République vient de décider, sur la proposition du ministre de la guerre, qu'à l'avenir les sergent-majors d'infanterie ne seront plus armés de fusils, mais qu'ils porteront le sabre d'adjudant-sous-officier, sans qu'il soit rien chargé, d'ailleurs aux autres prescriptions relatives à leur tenue.

Selon la *Patrie*, la question d'amnistie paraît résolue par le gouvernement. On assure que 10,000 détenus vont être mis en liberté, de ceux sur lesquels pèsent les charges les moins lourdes, et que l'on peut trouver suffisamment punis par les sept mois de détention qu'ils ont déjà subis.

Toutefois, le gouvernement se réserve le droit d'interdire aux libérés le séjour de la capitale, et au besoin de les en expulser si les circonstances ou la conduite de ceux-ci l'exigeaient.

Un petit détail intéressant concernant le séjour de l'empereur du Brésil à Paris.

Don Pedro a traité à forfait avec le Grand-Hôtel. Il paye 15,000 fr. par semaine pour la nourriture et le logement, ce qui fait une moyenne de 2,142 fr. 85 c. par jour.

Nous lisons dans l'*Union* : Une personne qui revient d'un département occupé par les Prussiens, raconte que les soldats et les sous-officiers mettent littéralement en pièces le matériel qui leur est fourni, aux frais du gouvernement français par l'entremise des lits militaires. Avec les draps de lits coupés en morceaux, ils se font des serviettes et des mouchoirs de poche... Il ne manque plus à ces garnisaires peu scrupuleux que de nous reprocher, quand ils rentrent chez eux, de les avoir initiés aux raffinements de notre luxe.

On télégraphie de Paris au *Times*, le 27 décembre :

La dénonciation provisoire du traité de commerce ne sera pas faite avant la fin de la discussion du budget. Le gouvernement paraît disposé maintenant à ne pas imposer les articles de première nécessité. Cette concession facilitera probablement une entente ultérieure entre la France et l'Angleterre sur les autres articles du traité, qui sont actuellement en litige. Il n'est pas vrai que le gouvernement se propose d'augmenter les droits sur les sels, mais il adhérait à la proposition de taxer les sels alcalins.

A l'atter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le tarif des chemins de fer allemands entrera en vigueur sur les lignes appartenant à l'Alsace, Lorraine.

C'est hier que sont parties de Toulon pour la Guyane les trois pétroleuses Pavaoine, Suétens et Marchais. Elles faisaient partie d'un important convoi expédié sur la colonie pénitentiaire.

Toulon doit recevoir deux mille cinq cent soixante femmes, dont l'embarquement s'effectuera tant pour la Guyane que pour la Nouvelle-Calédonie.

La préfecture de police a, dit-on, sur la demande de M. de Kératry, envoyé à Marseille